

Le présent loi est en vigueur à partir de la date de son assentement par le Parlement du Canada. Elle est assentiment par le Parlement du Canada le 20 mai 1930.

1930  
MAY 20

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 346

Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur  
le fleuve Saint-Laurent à Caplawburgh.

Présentée le 20 mai 1930

Le Ministre des Travaux publics

IMPRIMERIE PARLEMENTAIRE